Agence de la santé
et des services sociaux
de la Mauricie
et du Centre-du-Québec
Québec

DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

DE LA FOURCHE À LA FOURCHETTE :
UNE AGRICULTURE DURABLE POUR DES COMMUNAUTÉS EN SANTÉ

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA
COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS

DE LA FOURCHE À LA FOURCHETTE :
UNE AGRICULTURE DURABLE POUR DES COMMUNAUTÉS EN SANTÉ

Mémoire présenté à la
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Le 20 février 2007
à Nicolet

Rédaction :

Sylvie Ricard, M. Sc.
Guy Lévesque, M. A., M. Sc.
Josée Chartrand, M. Sc.

En collaboration avec

André Dontigny, M. Sc., M.D., directeur de santé publique
Micheline Séguin-Bernier, M. Sc., Dt. P.
Maude-Amie Tremblay, B. Sc.
Nadine Tremblay, M. Sc.
Louise Dubé, secrétaire

Photos de la page couverture :

Jacques Dorion, © Le Québec en images, CCDMD.
Christian Lauzon, © Le Québec en images, CCDMD.

Introduction

Les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec n'ont pas échappé à l'évolution marquée qu'ont connue l'agriculture et l'agroalimentaire au Québec au cours des dernières décennies. Cette mutation a été ponctuée par la concentration, la spécialisation et l'industrialisation des productions[1], et par des modifications des chaînes de transformation et de distribution des aliments. Parallèlement à ces phénomènes, des problèmes environnementaux et sociaux ayant des répercussions sur la santé humaine ont émergé ou se sont intensifiés. La détérioration de la qualité de l'eau de surface et souterraine, l'augmentation des conflits associés aux odeurs en territoire agricole, la détresse psychologique des agriculteurs et la surconsommation d'aliments riches en sucres, en gras et en sel ne sont que quelques exemples des problèmes notés dans les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec, tout comme dans le reste de la province[2,3].

La Direction de santé publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec (DSP) considère que le développement d'une agriculture de proximité, la revitalisation du milieu rural par la mise en valeur de son potentiel, l'adaptation des pratiques culturales à une agriculture plus écologique et l'information du public font partie des solutions à mettre de l'avant afin de résoudre de nombreux problèmes reliés au système agroalimentaire.

Définition de la santé

La santé est définie par l'Organisation mondiale de la santé comme étant : « un état de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »[4]. La notion de santé intègre donc aussi bien la dimension physique, psychologique que sociale. La rédaction de ce mémoire est teintée par cette vision globale de la santé de même que par les stratégies retenues en matière de santé publique axées sur le renforcement des capacités des personnes à décider pour elles-mêmes et sur le soutien au développement des communautés au regard de l'amélioration de leur santé et de leur bien-être[5].

L'agriculture et les interventions de la DSP

La législation québécoise confère aux directeurs de santé publique la responsabilité de surveiller l'état de santé de la population et de ses déterminants, d'identifier les situations susceptibles de menacer la santé publique, de conduire les enquêtes nécessaires à cette fin et de recommander ou de s'assurer de la mise en application des mesures visant à protéger la santé publique[6]. De par son mandat, la DSP agit dans une multitude de domaines qui peuvent avoir un impact sur la santé physique, psychologique ou sociale de sa population. Ainsi, la DSP intervient régulièrement dans des situations en lien, à tout le moins en partie, avec l'agriculture et l'agroalimentaire sur son territoire.

Au regard de ses responsabilités de protection de la santé, la DSP est intervenue au cours des dernières années à la suite de signalements de concentrations hors norme en nitrates, en sous-produits de la chloration et en coliformes fécaux dans l'eau potable et de prolifération de cyanobactéries dans des eaux destinées à des fins de consommation et de récréation humaine. Par ailleurs, la DSP reçoit les déclarations de cas d'intoxication alimentaire grâce au système des Maladies à Déclaration Obligatoire (MADO)[7]. Une telle déclaration déclenche une enquête par les professionnels de santé publique afin d'identifier la source de la contamination et d'agir en vue de protéger la santé des personnes exposées.

En ce qui concerne ses activités de promotion et de prévention en santé et environnement, la DSP s'est impliquée dans plusieurs démarches en lien avec le milieu agricole dont la rédaction d'un mémoire déposé à la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec[8] et la participation au projet MÉANDRES pour l'amélioration de la qualité de l'eau et des écosystèmes en milieu agricole. Elle participe aussi à l'organisation de la journée INPACQ[9] Bassin versant 2007 et aux rencontres de consultations publiques sur les projets de porcherie prévues dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. L'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du centre-du-Québec est membre de la Table de concertation agroenvironnementale de la Mauricie et est active au sein du Comité multipartite agriculture et environnement du Centre-du-Québec qui regroupe des principaux intervenants concernés par l'agriculture. Au cours de la dernière année, le Comité a réalisé une tournée de promotion des bandes riveraines comme mesure de protection de la qualité de l'eau auprès des préfets des municipalités régionales de comté (MRC) et des maires du Centre-du-Québec.

La nutrition étant reconnue comme un important déterminant de la santé, la santé publique intervient également dans la promotion d'une saine alimentation. Les actions de santé publique ciblent par exemple la réduction de l'incidence des maladies cardiovasculaires, du diabète et du surplus de poids causés par la surconsommation d'aliments riches en gras et en sucre. Un plan d'action interministériel, en lien avec le Plan gouvernemental « Investir pour l'avenir »[10], est en préparation au palier régional. Ce plan a comme objectif de poser des gestes concrets pour l'acquisition de saines habitudes de vie. Il précise qu'il faut agir sur les comportements individuels tout en instaurant un environnement et des conditions de vie qui favorisent l'adoption de saines habitudes de vie dont une alimentation saine. Le but est de rendre les choix de santé durables, conviviaux et faciles à faire. Actuellement, une campagne sociétale est en planification pour l'automne 2007. Elle vise à outiller les partenaires, tels les restaurateurs, les écoles et les collèges, les organismes communautaires et les municipalités et à les inciter à travailler en synergie afin de promouvoir l'acquisition de saines habitudes alimentaires et de créer des environnements qui y sont propices.

Un développement agricole et rural durable

La DSP estime que l'agriculture et la ruralité québécoises doivent s'inscrire dans une perspective de développement durable. Elle adhère à l'approche proposée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui reconnaît que « la politique agricole ne doit plus se limiter aux seuls objectifs de production »[11]. La vision défendue par la FAO est celle d'« un secteur agricole qui non seulement assure la sécurité alimentaire en augmentant la production, mais qui aide aussi le monde rural à satisfaire ses aspirations socio-économiques et culturelles, et à protéger et conserver les bases de ressources naturelles pour répondre aux besoins futurs. »[12] Cette vision suppose que le développement est respectueux de l'environnement, qu'il assure la pérennité des ressources telles que la terre, l'eau, la végétation et la faune pour les générations futures, et qu'il est économiquement viable et

Les enjeux suivants ont guidé les recommandations de la Direction de santé publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec :

1. *la gestion durable de l'agriculture sur les plans environnemental, économique et social ;*
2. *l'accès à des aliments de bonne qualité (sains, nutritifs et diversifiés), en quantité suffisante et à un prix raisonnable ;*
3. *le développement ou le maintien de communautés rurales viables ;*
4. *l'amélioration de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines et la récupération des usages récréatifs des plans d'eau ;*
5. *la réduction des gaz à effet de serre.*

socialement acceptable. Les recommandations formulées dans le présent mémoire sont guidées par des préoccupations d'aménagement et de développement du territoire agricole environnementalement et socialement durable et par la création d'environnements propices aux saines habitudes de vie et à l'amélioration de la santé. Ces recommandations sont générales et constituent autant de pistes de solutions aux problématiques agricoles et rurales : il est en dehors du champ de compétence de la DSP de se prononcer sur des moyens précis de mise en œuvre de ces recommandations.

Une agriculture de proximité

Une agriculture de proximité privilégie la consommation d'aliments produits localement. Pour exister, elle doit bénéficier d'un réseau local de distribution (marchés publics, ententes avec les commerces de détail alimentaires locaux, kiosques à la ferme, etc.). La mise en place de marchés locaux constitue un débouché intéressant pour les entreprises agricoles de toutes tailles, mais en particulier pour celles qui ne peuvent fournir les grandes chaînes d'alimentation exigeant un approvisionnement de grand volume et régulier. Les produits de créneaux (produits du terroir, appellations réservées, appellations d'origine, produits transformés artisanalement à la ferme, etc.) peuvent par la même occasion se tailler une meilleure place dans le système de distribution alimentaire[13].

Une vision d'avenir :
Des marchés publics dans toutes les localités

Madame Gignac, une dame de 75 ans, veuve et n'ayant que son chèque de pension de vieillesse, peut se procurer des fruits et des légumes frais tous les vendredis matin au marché public de Drummondville. Si ce n'était du marché situé à peu de distance de sa résidence, elle ne pourrait se procurer ces aliments car le supermarché est trop loin de chez elle. Plusieurs personnes âgées n'ont pas cette chance. Une augmentation de l'incidence de la malnutrition est perçue chez les personnes de ce groupe d'âge par les intervenants des centres de santé et de services sociaux.

L'agriculture soutenue par la communauté (ASC) est un concept intéressant qui mérite que l'on s'y attarde. Actuellement appliquée uniquement à l'agriculture biologique dans certaines localités, l'ASC constitue un moyen de favoriser la distribution des aliments produits localement. Ce concept prône un véritable partenariat entre les producteurs et les consommateurs. Pour le consommateur, il consiste à payer à l'avance, au printemps, pour des fruits et légumes frais et diversifiés ou pour des découpes de viande en provenance d'une ferme. Les produits sont livrés tout au cours de la saison de production et sont déposés chaque semaine à un point de chute situé près de chez lui. Pour le producteur, cela facilite la mise en marché de ses produits, lui assure un meilleur revenu en éliminant les intermédiaires et lui fournit la liquidité nécessaire au printemps pour l'achat notamment des semences et des engrais[14]. Le consommateur et l'agriculteur y trouvent donc leur compte. La DSP considère qu'une formule favorisant la pénétration des produits locaux dans les quartiers des villes et dans les villages situés à proximité de leur lieu de production devrait s'inspirer du concept d'agriculture soutenue par la communauté. Toutefois, le concept devrait être étendu dans toutes les communautés du Québec et être généralisé à l'ensemble des produits locaux. De plus, plutôt qu'un simple partenariat de gré à gré entre consommateur et producteur, le concept aurait avantage à être soutenu par les acteurs agricoles et agroalimentaires locaux dans une formule adaptée.

L'agriculture de proximité participe au dynamisme de la communauté rurale. En achetant des produits locaux, les consommateurs favorisent la création d'emplois dans nos campagnes et permettent de revaloriser le métier d'agriculteur en leur assurant un revenu décent. Cette

formule rapproche les producteurs et les consommateurs, favorise le bon voisinage et ainsi accroît la cohésion et la solidarité sociales. Elle va donc au-delà du simple rapport économique : elle permet de renouer les liens entre producteur et consommateur, de reconnecter l'agriculture et la société, de rapprocher en quelque sorte la fourche de la fourchette.

Par ailleurs, le modèle d'agriculture de proximité cadre dans la politique de sécurité alimentaire que promeut la santé publique. L'Ordre professionnel des diététistes du Québec définit la sécurité alimentaire de la façon suivante : l'accès en tout temps et en toute dignité à un approvisionnement suffisant et nutritif à coût raisonnable et acceptable au point de vue social et culturel, un pouvoir d'achat adéquat et l'accès à une information simple et fiable qui confère des habiletés et qui permet de faire des choix alimentaires éclairés[15]. En d'autres mots, on parle de sécurité alimentaire lorsque l'ensemble d'une population bénéficie d'un accès physique et économique à un approvisionnement en aliments de qualité (sains, nutritifs et diversifiés) et en quantité suffisante. La mise en place de marchés publics dans les communautés rurales et dans les différents secteurs des villes, y compris dans les quartiers défavorisés, permettrait d'accéder facilement à des produits frais, exempts d'agents de conservation, peu transformés et à un prix raisonnable[16].

La sécurité alimentaire suppose également une information sur les aliments qui se veut simple et fiable et qui permet de faire des choix éclairés. De plus en plus, les consommateurs sont conscients des impacts associés à la sélection des aliments qu'ils placent dans leur panier d'épicerie, mais ils ne peuvent faire un véritable choix éclairé faute de pouvoir identifier leur origine et leurs modes de production et de transformation. La DSP estime que les aliments cultivés au Québec devraient être étiquetés comme tels de manière claire et évidente. Il en va de même pour les certifications de produits respectueux de l'environnement et issus de pratiques agricoles écologiques. Ainsi, les consommateurs qui désirent faire des choix éthiques ou environnementaux disposeront d'outils pour ce faire. Les mesures qui invitent les consommateurs à acheter localement sont de nature à stimuler l'économie rurale et à consolider les bases de la souveraineté alimentaire[17] des sociétés.

Souveraineté alimentaire

La souveraineté alimentaire est le droit des populations et des États à définir leurs propres politiques agricoles et alimentaires pour l'approvisionnement de leurs marchés régionaux et nationaux, sans que celles-ci causent préjudice aux agricultures d'autres pays. Elle met en place les conditions permettant la prise en compte et un meilleur contrôle des impacts sociaux, économiques et environnementaux de la production alimentaire sur les milieux locaux et les populations.

Il n'est pas rare qu'un aliment parcoure un dixième de la circonférence de la Terre pour aller du champ jusque dans l'assiette du consommateur[18]. En favorisant des circuits courts entre les producteurs et les consommateurs, l'agriculture de proximité limite le transport des aliments et participe du même coup à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Grandement préoccupée par les répercussions globales des changements climatiques sur la santé humaine, la santé publique y voit une autre raison de soutenir ce type d'agriculture.

Des communautés rurales diversifiées

L'intensification de la production agricole qui s'observe depuis le milieu du 20e siècle au Québec a entraîné une diminution importante du nombre d'exploitations agricoles et une augmentation de leur taille[19]. Ce phénomène de concentration des entreprises de production, combiné au

déplacement de la transformation des aliments à l'extérieur des milieux ruraux, cause une disparition des emplois en région au profit des grands centres[20].

Le maintien et le renouvellement d'une masse critique de population constituent la base même de l'existence de toute communauté. Un des dangers du non-respect de cette condition est la remise en question de l'existence de services publics pourtant essentiels à leur survie. Nous n'avons qu'à penser au phénomène de fermeture d'écoles maintes fois vécu par de petites communautés au cours des dernières années. Pour être viable, il est nécessaire que le territoire rural soit habité[21,22]. Avec des effectifs qui composent actuellement environ 6,4 % de la population rurale, la population agricole seule ne semble pas former une base suffisante au maintien de cette masse critique. Il devient nécessaire pour la survie des milieux ruraux de favoriser l'implantation et le maintien d'une population non agricole. Cela présente le défi de la cohabitation.

De plus, s'ajoutant à leurs problèmes d'endettement et de précarité financière, les agriculteurs doivent concurrencer des produits arrivant sur le marché à bas prix et souffrent d'un marché qui ne leur procure pas de revenus décents. Tous ces éléments sont très préoccupants pour les agriculteurs et contribuent de manière importante à l'apparition de problèmes de nature psychosociale tels que l'anxiété, le stress et la détresse psychologique[23].

Afin que les milieux ruraux recouvrent ou conservent leur vitalité économique et sociale, la DSP encourage le développement du concept d'agriculture multifonctionnelle[24]. En effet, le milieu rural peut être le siège, non seulement de la production des denrées, mais peut également fournir toute une gamme de biens et services allant de la protection de l'environnement, des espaces verts et de la biodiversité jusqu'à la transformation locale de produits, et au développement d'une industrie agrotouristique (accueil à la ferme, tables d'hôte, écomusées, mise en valeur du patrimoine bâti, développement de réseaux de pistes cyclables, de sentiers de randonnée pédestre, etc.).[25] Ancrés sur les particularités agricoles et les traditions gastronomiques d'une localité, les produits de créneaux participent également au tourisme rural par la mise en valeur d'une identité culturelle locale. Par exemple, le veau ou l'agneau de Charlevoix, tout comme les fromages Le Baluchon de Champlain, Le Mamirolle de Plessisville ou encore L'Ancêtre de Bécancour suscitent beaucoup d'intérêt et sont souvent le reflet d'une histoire, d'un savoir et des caractéristiques d'une localité[26]. Ils font dans certains cas la réputation d'une région ! Cette diversification des usages des milieux ruraux offre l'avantage de maximiser les retombées économiques locales et contribue à maintenir la population dans les rangs et les villages.

L'agriculture multifonctionnelle

L'agriculture multifonctionnelle englobe une dimension plus large que l'économie pour répondre aux multiples attentes d'un pays ou d'une communauté. Sur le plan social, elle peut favoriser le maintien d'un tissu rural. Au point de vue culturel, l'agriculture peut maintenir et développer une culture alimentaire (des aliments selon nos goûts, notre culture) et agir quant à la mise en valeur et la préservation des paysages et du patrimoine. Sur le plan environnemental, l'agriculture peut contribuer à la préservation de la qualité de l'eau traversant son territoire, à la biodiversité des cultures, etc. Sur le plan alimentaire, l'agriculture peut jouer un rôle fondamental au regard de la sécurité alimentaire (approvisionnement assuré) et de la salubrité des aliments d'un pays (traçabilité).

Des pratiques culturales écologiques

On ne peut que saluer les initiatives déjà mises en place ayant comme objectif le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Le Règlement sur les exploitations agricoles, en vigueur depuis 2002, et le Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) visent une gestion plus rigoureuse du phosphore à l'échelle de chaque entreprise agricole et représentent une avancée majeure dans la réduction de la pollution causée par les fertilisants. La lutte intégrée contre les insectes, les maladies et les mauvaises herbes va dans le même sens en favorisant une utilisation plus rationnelle des pesticides par une surveillance attentive des champs et une application ciblée en temps opportun. Ces actions et d'autres encore constituent certes des incitatifs pour l'adoption de meilleures pratiques agricoles en vue de la sauvegarde de l'environnement et de la protection de la santé humaine.

Une vision d'avenir :
L'agriculteur protecteur de l'environnement

Monsieur Lessard, agriculteur, est fier de sa ferme. Il marche régulièrement sa terre et admire le paysage qui l'entoure. Des arbres bordent le ruisseau et la route qui délimitent son champ. Un boisé abritant une faune abondante se profile à l'horizon. Toute cette portion de terre, maintenant vouée à la préservation de la biodiversité et permettant de réduire le ruissellement de fertilisants vers les cours d'eau, était cultivée il y a à peine cinq ans. À cette époque, Monsieur Lessard avait adhéré à un programme gouvernemental qui lui permet maintenant de tirer des revenus de cette portion de terre non cultivée. Il a ainsi le sentiment de contribuer à la protection de l'environnement et reçoit une grande reconnaissance de la part de ses concitoyens. Il est heureux et désire vraiment que ses enfants prennent la relève de son entreprise agricole, car à ses yeux le métier d'agriculteur est le plus beau d'entre tous.

La DSP souhaite que l'adaptation des pratiques culturales se poursuive dans cette voie. Une production encore plus écologique de l'agriculture doit être mise de l'avant. Concrètement, cela signifie non seulement une diminution de l'utilisation des pesticides, des lisiers liquides et des engrais chimiques, mais également l'aménagement du territoire agricole dans un souci de protection de l'environnement. Ainsi, la présence de boisés de ferme, de bandes riveraines de largeur suffisante et de haies brise-vent concourt à l'amélioration de la qualité de l'eau de surface par la réduction du ruissellement et de l'érosion éolienne[27]. La création, la restauration ou la conservation de tels environnements contribuent par le fait même à la protection de la santé humaine, à la préservation de la biodiversité et à l'amélioration des paysages agricoles. Un autre impact non négligeable du changement de pratiques culturales est de favoriser la cohabitation. En effet, les citoyens sont de moins en moins tolérants face aux nuisances associées aux pratiques agricoles. En outre, le développement d'élevages sur fumier liquide et la concentration des élevages ne sont pas étrangers à l'augmentation des odeurs qui exacerbent les tensions entre certains agriculteurs et leurs voisins[28].

De telles mesures agroenvironnementales représentent toutefois des contraintes pour les agriculteurs qui déplorent le fait qu'ils en assument les principales charges, dont le fardeau financier[29]. Dans un contexte économique difficile pour les agriculteurs, l'instauration de mesures économiques incitatives devrait être préconisée. Des programmes de compensation financière invitant les agriculteurs à la conservation de l'environnement sur une base volontaire existent ailleurs et méritent d'être considérés. Par exemple, aux États-Unis, le programme EQIP (« Environmental Quality Incentives Program ») soutient les exploitants agricoles, techniquement et financièrement, afin qu'ils aménagent leur territoire en vue de protéger l'environnement[30]. En France, un programme similaire procède d'un Contrat d'agriculture durable (CAD) entre un agriculteur, l'État et, le cas échéant, des collectivités territoriales afin que l'agriculteur soit compensé pour « les surcoûts et les manques à gagner liés à la mise en place de pratiques plus

respectueuses de l'environnement »[31]. Il peut s'agir par exemple de la reconversion des terres arables en prairies, de la création de zones tampons près des cours d'eau, ou encore de l'implantation de cultures spéciales d'intérêt faunistique ou floristique.

En ce sens, les agriculteurs ne doivent pas porter seuls le poids des exigences environnementales, mais toute la société doit y participer. Cette participation est une reconnaissance de l'apport de l'agriculture à l'ensemble de la société, apport particulièrement significatif en milieu rural. C'est reconnaître ainsi le caractère multifonctionnel de l'agriculture[32].

Une plus grande conscientisation des consommateurs

Un des rôles de la santé publique « vise le maintien et l'acquisition de compétences qui permettent aux personnes de faire les choix les mieux éclairés quand il est question de leur santé ou de leur bien-être. »[33] La DSP est d'avis que les citoyens doivent prendre conscience du coût réel et des conséquences économiques, écologiques et sociales engendrées par le choix des aliments en fonction de leur provenance, de leur mode de production, de leur emballage, etc.[34] Les mesures préconisées, particulièrement en ce qui concerne l'agriculture de proximité, doivent être renforcées par la diffusion d'information auprès de la population sur l'ensemble des bénéfices escomptés de l'achat de produits locaux.

Les citoyens doivent également être sensibilisés face aux vertus d'une alimentation saine et à l'intérêt sur le plan social que représente le fait de cuisiner et de savourer des repas en toute convivialité. Pour ce faire, les instances gouvernementales, notamment celles du domaine de la santé et de l'éducation, devraient être mises à contribution. Les institutions publiques ont tout à gagner en favorisant le développement des compétences culinaires des consommateurs et de leurs habiletés à bien comprendre les informations concernant les différentes appellations et les valeurs nutritionnelles des aliments[35].

La DSP estime donc que la conscientisation et la responsabilisation des consommateurs pour l'achat d'aliments produits selon un modèle d'agriculture durable de même que le développement des connaissances nutritionnelles, du savoir-faire culinaire et du plaisir de bien s'alimenter passent par l'éducation. La DSP appuie les initiatives d'éducation du public et ne peut qu'être en accord avec les revendications énoncées dans le Manifeste pour un Québec libre de problèmes de poids[36], notamment la mise en place d'une véritable politique alimentaire dans les écoles primaires et secondaires.

Une vision d'avenir :
Des étiquettes qui parlent et des cafétérias en santé

Monsieur Leblanc se préoccupe de son alimentation et de celle de ses deux jeunes enfants. Lorsqu'il se rend à l'épicerie, il garnit son panier avec des aliments qui ont une bonne valeur nutritionnelle et qui proviennent des fermes situées dans sa région. Il peut faire ce choix puisque les produits du Québec portent un logo qui les distinguent des produits importés et que les informations sur leur provenance sont clairement indiquées. Il sait, pour l'avoir entendu à la télé, que les produits achetés localement sont bénéfiques pour la société québécoise pour une foule de raisons, dont la protection de l'environnement et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Monsieur Leblanc protège ainsi sa santé et celle de ses proches.

Monsieur Leblanc se réjouit aussi des initiatives mises en place à la cafétéria de l'école de ses enfants. En effet, ils peuvent depuis peu se procurer des aliments sains dans les machines distributrices. De plus, ils peuvent manger de savoureux repas composés d'aliments nutritifs qui proviennent de producteurs et de transformateurs locaux.

Principales recommandations de la Direction de santé publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec (DSP)

En résumé, la DSP considère que :

- l'agriculture et la ruralité québécoises doivent s'inscrire dans une perspective de développement durable ;
- la consommation d'aliments produits localement doit être favorisée par la création de réseaux locaux de distribution ;
- les consommateurs doivent disposer de moyens pour faire des choix éthiques et environnementaux quand il est question d'acheter des aliments; pour ce faire, les étiquettes devraient porter des indications claires et évidentes sur l'origine et sur les modes de production et de transformation des aliments ;
- les usages des milieux ruraux doivent se diversifier et ainsi agir, non seulement dans la sphère de production des denrées, mais également dans toute une gamme de biens et services allant de la protection de l'environnement, des espaces verts et de la biodiversité au développement de l'agrotourisme ;
- l'adoption de pratiques culturales écologiques doit être encouragée et soutenue par la société ;
- des actions d'éducation du public doivent être mises de l'avant afin de permettre une plus grande conscientisation et une plus grande responsabilisation des consommateurs pour l'achat d'aliments produits selon un modèle d'agriculture durable et de favoriser le développement des connaissances nutritionnelles, du savoir-faire culinaire et du plaisir de bien s'alimenter.

[1] Gingras B, Leclerc J-M, Bolduc DG, Chevalier P, Laferrière M, Fortin SH. *Les risques à la santé associés aux activités de production animale*, Rapport scientifique du Comité de santé environnementale pour le Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, 2000, 38 p.
[2] Gingras *et al*., 2000, *Op. cit.*
[3] Coalition québécoise sur la problématique du poids. *Manifeste pour un Québec libre de problèmes de poids*, 2006.
[4] Organisation mondiale de la santé (OMS). *Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé*, tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la Santé, New York, 19 juin-22 juillet 1946; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 États et entré en vigueur le 7 avril 1948. Actes officiels de l'OMS, 1946;(2):100. Disponible sur le site: http://www.who.int/suggestions/faq/fr/index.html
[5] MSSS. *Programme national de santé publique 2003-2012*. Québec: Direction générale de la santé publique, Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS), 2003. Disponible sur le site: http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2002/02-216-01.pdf
[6] Voir la *Loi sur la santé publique* (L.R.Q., c. S-2.2) et la *Loi sur la Services de santé et les services sociaux* (L.R.Q., c. S-4.2).
[7] Les toxi-infections hydriques et alimentaires font partie de la liste des Maladies à Déclaration Obligatoire (MADO). Voir à ce sujet le Règlement ministériel d'application de la Loi sur la santé publique (L.R.Q., c. S-2.2, r. 2).
[8] Gingras B, Fortin SH, Jacques L, Lévesque G, Masson É, Provost M. *Mémoire national de santé publique, présenté à la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec*, 2003. 64 p.
[9] INPACQ : INnovation et Progrès en Agroalimentaire au Centre-du-Québec. Pour de plus amples informations, consulter le site : http://www.mapaq.gouv.qc.ca/NR/exeres/AE0D7E08-E9DF-4096-B590-6CA58719B740.htm
[10] Gouvernement du Québec. *Plan gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012 : Investir pour l'avenir*, 2006, 50 p.
[11] Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. *Renouvellement de l'ADRD* [Agriculture et développement rural durables], Agriculture 21 Magazine, Mars 2001, Site consulté le 9 février 2007 : http://www.fao.org/AG/fr/magazine/0103sp3.htm
[12] Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2001, *Op. cit.*
[13] Poissant C et Devynck M-A. *Vers un système agroalimentaire écologiquement et socialement durable dans Lanaudière*, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Lanaudière, Université du Québec à Montréal et Centre de recherche interdisciplinaire sur la biologie, la santé, la société et l'environnement (Cinbiose), 2005.
[14] Bouffard J et Fortin R. *L'agriculture soutenue par la communauté*. Semaine verte, Radio-Canada. Site consulté le 5 février 2007 : http://www1.radio-canada.ca/actualite/semaineverte/010923/asc.html
[15] Gauvin JL, Cossette M, Lépine L, Malette M, Langlois A. *Agir ensemble pour contrer l'insécurité alimentaire.* Ordre professionnel des diététistes du Québec, 1996, 36 p. Disponible sur le site : http://www.opdq.org/
[16] Gouvernement du Québec, 2006, *Op. cit.*
[17] Compte rendu du second forum de la Fédération genevoise de coopération (FGC), *Pas de développement solidaire et durable sans souveraineté alimentaire !,* Forum mis sur pied et piloté par le Groupe de Réalisations audiovisuelles pour le Développement (GRAD), Centre Europe Tiers-Monde (CETIM) et Jardins de Cocagne (JACO), Genève, 23 novembre 2004.
[18] Poissant et Devynck, 2005, *Op. cit.*
[19] Direction de santé publique. *La santé humaine : un objectif central du développement durable*, Mémoire présenté à la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur le développement durable de la production porcine au Québec, Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du Québec, Direction de santé publique, 2003, 14 p.
[20] Laplante M. *Production, distribution, consommation des aliments et sécurité alimentaire : le système agroalimentaire québécois en questionnement.* Résumé l'exposé prononcé dans le cadre de l'atelier : Agir pour un système agroalimentaire favorable à la sécurité alimentaire : un rôle à assumer pour la santé publique, lors des Journées annuelles de santé publique (JASP), 15 novembre 2005.
[21] Parent, 2001, *Op. cit*.

[22] Gauthier M.-J.. *La ruralité à l'entrée du xxi e siècle*, Université du Québec à Chicoutimi, Résumé de l'exposé prononcé devant la Commission du BAPE sur la production porcine, Saguenay, 12 novembre 2002.
[23] Lafleur G et Allard M-A. *Enquête sur la santé psychologique des producteurs agricoles du Québec*, Rapport final présenté la La Coop fédérée, 2006, 78 p.
[24] Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. L'agriculture multifonctionnelle… vision d'avenir ? Site consulté le 8 février 2007 : http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Regions/estrie/journal/fevrier2004/article5/
[25] Boutin et Debailleul, 2001, *Op. Cit*.
[26] Parent D. *D'une agriculture productiviste en rupture avec le territoire à une agriculture durable complice du milieu rural*, Université Laval, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, 2001, 7 p.
[27] Gingras *et al*., 2003, *Op. cit*.
[28] Gingras *et al*., 2000, *Op. cit.*
[29] Poissant et Devynck, 2005, *Op. cit.*
[30] United States Department of Agriculture, Natural Resources Conservation Service, *Environemental Quality Incentives Program*. Site consulté le 5 février 2007 : http://www.nrcs.usda.gov/PROGRAMS/EQIP/
[31] Ministère de l'Agriculture et de la Pêche de la France. *Les contrats d'agriculture durable.* Site consulté le 8 février 2007 : http://www.agriculture.gouv.fr/spip/ressources.themes.exploitationsagricoles.contratsdagriculturedurablecad_r589.html
[32] Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec, *Op. cit*.
[33] Gingras *et al*., 2003, *Op. cit.*
[34] Poissant et Devynck, 2005, *Op. cit.*
[35] Organisation mondiale de la santé Europe. *Les déterminants sociaux de la santé : les faits*, 2000.
[36] Coalition québécoise sur la problématique du poids. *Manifeste pour un Québec libre de problèmes de poids*, 2006.